|  |
| --- |
| MDE 12/8748/2024 – Égypte - 13 novembre 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | FI UA 190/18-8 |
| Craintes pour la santé d’une avocate emprisonnée injustement |
| ÉGYPTE |

La santé de Hoda Abdelmoniem, avocate spécialisée dans la défense des droits humains, n’a cessé de se dégrader depuis le début de sa détention arbitraire, qui dure depuis plus de six ans. Le 28 août 2024, elle a informé sa famille lors d’une visite en prison qu’elle avait eu un diagnostic de diabète. Elle devait être libérée le 31 octobre 2023, après avoir purgé sa peine inique de cinq ans de prison découlant uniquement de l’exercice de ses droits fondamentaux. Cependant, le service du procureur général de la sûreté de l’État a ordonné sa détention provisoire dans l’attente d’investigations sur des accusations infondées liées au terrorisme dans une autre affaire (n° 730 de 2020).

Le 1er novembre 2018 à 1h30 du matin, des membres de l’Agence de sécurité nationale ont fait irruption chez Hoda Abdelmoniem, au Caire, ont mis son domicile à sac puis l’ont emmenée avec eux après lui avoir bandé les yeux. Elle a été soumise à une disparition forcée pendant les trois semaines qui ont suivi son arrestation, puis a été emmenée dans les locaux du service du procureur général de la sûreté de l’État aux fins d’interrogatoire. On l’a ensuite ramenée vers un lieu de détention inconnu. Sa famille a pu la voir brièvement les 24 et 28 novembre 2018, dans les locaux du service du procureur général de la sûreté de l’État. Elle a de nouveau fait l’objet d’une disparition forcée entre le 2 décembre 2018 et le 14 janvier 2019, les autorités refusant de révéler à ses proches et à ses avocats le lieu où elle était détenue. Le jour où Hoda Abdelmoniem a été appréhendée, le 1er novembre 2018, les autorités égyptiennes ont lancé une série de descentes de police, arrêtant au moins 31 défenseur.e.s des droits humains et avocat.e.s spécialistes de ces droits (10 femmes et 21 hommes). La Coordination égyptienne pour les droits et les libertés (ECRF), qui recueille des informations sur les disparitions forcées et le recours à la peine de mort et apporte une aide juridique aux victimes de violations des droits humains, a été particulièrement visée par ces mesures de répression. Dans une déclaration publiée le 1er novembre 2018 et annonçant la suspension de ses activités en faveur des droits humains, l’ECRF a indiqué que la situation en Égypte était incompatible avec la défense de ces droits et a réclamé l’intervention du Conseil des droits de l’homme des Nations unies.

Le 30 novembre 2020, les proches de Hoda Abdelmoniem ont appris par des membres de la famille de codétenues qu’elle avait été emmenée à l’hôpital de la prison, puis transférée dans un hôpital externe, en raison de douleurs intenses. Ils n’ont pas été autorisés par les autorités pénitentiaires à consulter son dossier médical et ne connaissent donc pas la nature exacte de ses problèmes de santé, mais des familles d’autres détenues les ont informés qu’un de ses reins ne fonctionnait plus et que l’autre était déficient. Le 1er décembre 2020, le ministère de l’Intérieur a déclaré publiquement qu’elle avait bénéficié de soins médicaux et qu’elle n’avait pas de problème de santé grave. Le 11 octobre 2021, lors d’une audience au tribunal, Hoda Abdelmoniem a dit aux juges que le médecin de la prison avait estimé qu’elle avait besoin d’un cathétérisme cardiaque et avait demandé sa libération pour raisons médicales.

Le 23 août 2021, le service du procureur général de la sûreté de l’État l’a renvoyée ainsi qu’Ezzat Ghoniem, défenseur des droits humains et fondateur de l’ECRF, Aisha al Shater, fille de Shairat al Shater, dirigeant des Frères musulmans, l’avocat Mohamed Abu Horira et 27 autres personnes devant une cour de sûreté de l’État. Il les a inculpés de divers chefs d’accusation, notamment d’appartenance à une organisation terroriste (les Frères musulmans), de diffusion de fausses informations sur les atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité via une page Facebook intitulée «Coordination égyptienne pour les droits et les libertés», de financement d’une organisation terroriste et de possession de tracts promouvant les objectifs d’une organisation terroriste. Le 5 mars 2023, une cour de sûreté de l’État a déclaré 30 de ces personnes coupables et les a condamnées à des peines allant de cinq ans d’emprisonnement à la réclusion à perpétuité ; l’un des prévenus a été acquitté. Les juges ont également décidé que les noms des 30 condamnés devaient être inscrits sur la «liste des terroristes», ce qui entraîne le gel de leurs avoirs et l’interdiction de voyager ainsi qu’une période de cinq ans de mise à l’épreuve sous surveillance de la police à leur sortie de prison. Hoda Abdelmoniem a été condamnée à cinq ans de prison pour avoir rejoint, financé et soutenu une «organisation terroriste» et d’autres accusations infondées découlant de son travail en faveur des droits humains. Le tribunal a également décidé de l’inscrire sur la «liste des terroristes». Elle et les 30 autres accusés ont été privés du droit à une défense adéquate, du droit de ne pas témoigner contre soi-même et du droit à un véritable examen par une juridiction supérieure de leur déclaration de culpabilité. Les jugements prononcés par les cours de sûreté de l’État ne sont pas susceptibles d’appel. Seul le président égyptien est habilité à confirmer, annuler ou commuer les peines prononcées, ou à ordonner la tenue d’un nouveau procès.

Le 8 juin 2023, les proches de Hoda Abdelmoniem ont appris qu’elle avait été transférée de la prison pour femmes d’al Qanater à la prison de 10-de-Ramadan. Ils ont alors pu lui rendre visite pour la première fois depuis août 2022. Au cours de cette visite, elle leur a indiqué que les autorités de la prison pour femmes d’al Qanater avaient saisi toutes ses affaires, y compris ses médicaments et un poste de radio, avant son transfert. Sans sa radio, elle n’a plus accès aux informations depuis sa prison.

Le 25 octobre 2021, le président Abdel Fattah al Sissi a annoncé qu’il ne prolongerait pas l’état d’urgence, en vigueur depuis 2017, qui avait permis la création des cours de sûreté de l’État. L’article 19 de la Loi relative à l’état d’urgence dispose que les procès engagés au titre de cette loi devront suivre leur cours même après la levée de ce régime d’exception. Parmi les violations du droit à un procès équitable recensées figurent des atteintes au droit de disposer du temps et des facilités nécessaires à la préparation de sa défense, au droit de communiquer avec l’avocat de son choix et au droit à une audience publique. Par ailleurs, les juges des cours de sûreté de l’État rejettent régulièrement les requêtes formées par les avocats de la défense en vue d’obtenir une copie des dossiers, qui dans certains cas font plus de 2’000 pages, et leur donnent pour instruction de les examiner au tribunal.

Hoda Abdelmoniem a travaillé comme consultante bénévole pour l’ECRF et recueillait des informations sur des violations des droits humains, y compris des cas de disparitions forcées. Elle a été membre du Conseil national des droits humains et du Barreau égyptien. Le 27 novembre 2020, le Conseil des barreaux européens a décerné son Prix des droits humains 2020 à Hoda Abdelmoniem et à six autres avocat·e·s détenus en Égypte.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **13 mai** 2025.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS Au Président  | COPIES À  |
| President Abdelfattah al-SisiOffice of the PresidentAl Ittihadia PalaceCairoÉgypte / Arab Republic of EgyptFax: +202 2391 1441E-Mail: p.spokesman@op.gov.egTwitter/X: @AlsisiOfficial  | Assistant Foreign Minister for Human Rights and International Social and Humanitarian IssuesMinistry of Foreign Affairs, Corniche el-Nile, Cairo, EgyptFax: +202 2574 9713E-Mail: contact.us@mfa.gov.egTwitter/X: @MfaEgypt-Ambassade de la République Arabe d’Egypte, Elfenauweg 61, 3006 BerneFax: 031 352 06 25 E-Mail: eg.emb.bern@gmail.com FB: <https://www.facebook.com/eg.bern.embassy/> |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 190/18** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

President Abdelfattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace
Cairo
Arab Republic of Egypt

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

**Hoda Abdelmoniem, 65 ans, avocate spécialiste des droits humains, est détenue arbitrairement depuis plus de six ans, uniquement en raison de ses activités de défense des droits humains**. Arrêtée le 1er novembre 2018, elle devait être libérée le 31 octobre 2023 après avoir purgé une peine de prison inique de cinq ans prononcée par une cour de sûreté de l’État, qui l’a déclarée coupable de terrorisme et d’autres accusations fallacieuses à l’issue d’un procès manifestement inique en mars 2023. Mais ce jour-là, le 31 octobre 2023, elle a été présentée au service du procureur général de la sûreté de l’État (SSSP), qui l’a interrogée en lien avec l’affaire distincte n° 730 de 2020 et a ordonné son placement en détention provisoire. Sa détention provisoire a été renouvelée depuis, sans qu’il lui soit permis de contester réellement la légalité de cette mesure. Le tribunal a encore prolongé sa détention de 45 jours le 5 novembre, lors d’une audience en ligne.

Hoda Abdelmoniem, qui est détenue avec une autre personne dans une cellule de la prison du 10-de-Ramadan, n’est autorisée à sortir de sa cellule que pendant une heure six fois par semaine dans un couloir non exposé à la lumière du jour. Il lui est interdit de faire de l’exercice en même temps que d’autres détenues, ce qui l’empêche d’interagir avec autrui et aggrave son isolement. Tandis que certaines détenues ont droit à une visite par mois, les proches de Hoda Abdelmoniem n’ont été autorisés à lui rendre visite que six fois en 2024, et l’entrée dans la prison leur a été refusée à trois reprises. Le 28 août 2024, lors d’une de ces visites, elle a informé sa famille qu’elle avait eu un diagnostic de diabète et que l’infirmerie de la prison lui fournissait des médicaments. Ses proches l’ont vue pour la dernière fois le 9 octobre 2024 et ont constaté qu’elle avait perdu du poids après avoir adapté son alimentation à cette pathologie. Elle leur a demandé de consulter un médecin externe à la prison au sujet de son diabète et de son insuffisance rénale. L’administration pénitentiaire continue de refuser l’accès de ses proches à son dossier médical et s’oppose à son transfert dans un hôpital pour qu’elle reçoive des soins spécialisés.

L’état de santé de Hoda Abdelmoniem ne cesse de se dégrader depuis le début de sa détention. Elle a développé une inflammation des nerfs (neuropathie périphérique) qui lui cause de vives douleurs, des engourdissements et une sensation de décharges électriques dans différentes parties du corps, et contracté une infection à l’oreille qui a des conséquences sur son équilibre et sa vue. Elle souffre de multiples autres affections, notamment des troubles cardiaques, une insuffisance rénale, une thrombose artérielle et de l’hypertension.

**Je vous prie instamment de faire le nécessaire pour que Hoda Abdelmoniem soit libérée immédiatement et sans condition et que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées, car elle est détenue et poursuivie uniquement parce qu’elle a exercé ses droits fondamentaux. Dans l’attente de sa libération, je vous demande de veiller à ce qu’elle puisse communiquer régulièrement avec sa famille et ses avocats et avoir accès aux soins médicaux dont elle a besoin, y compris en dehors de la prison si nécessaire.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d’Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-Mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg) / FB: eg.bern.embassy